

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION : DÉPÔT LÉGAL ÉLECTRONIQUE DES THÈSES

L'auteur ne peut pas s'opposer à un avis de confidentialité de la thèse émis par le jury à l'issue de la soutenance. Sauf cas de confidentialité et sous réserve de l'autorisation de diffusion accordée par le jury, **la thèse doit obligatoirement être diffusée au sein de l'établissement (numérique, physique), sans délai.**

La diffusion sur internet est soumise à l'accord du doctorant. L'auteur est responsable du contenu de la thèse. A tout moment, l'auteur peut exercer son droit de retrait et demander, selon les procédures indiquées dans la charte de diffusion des thèses de l'UVHC, la fin de la diffusion sur internet de sa thèse. **L'auteur reste libre de diffuser sa thèse via un éditeur commercial.**

Pour toute question, complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter :

Bibliothèque universitaire du Mont Houy. Service des thèses.

Bâtiment Josquin des Prés. 59 313 Valenciennes Cedex 9

1/ RAPPEL DES DÉLAIS À RESPECTER

Avant soutenance	Après soutenance
<p>min. 8 semaines avant : dépôt du dossier + charte de diffusion (x2) signée par l'auteur (bureau des ED, bât. MSE, 1er étage, bureau 109)</p> <p>min. 3 semaines avant: dépôt de la thèse au service des thèses (BU) + formulaire d'autorisation de diffusion (x2) signé par l'auteur</p> <p>min. 3 semaines avant: courrier au bureau des ED, réception des 2 rapports</p>	<p>En cas de corrections demandées par le jury :</p> <p>+ 3 mois max. :</p> <p>- nouveau fichier de thèse + formulaire d'autorisation de dépôt définitif signé par le directeur de thèse</p> <p>Ce 2nd dépôt est <u>obligatoire.</u></p> <p>En cas de corrections souhaitées par l'auteur :</p> <p>+ 3 mois max. :</p> <p>- nouveau fichier de thèse + formulaire d'autorisation de dépôt définitif signé par le directeur de thèse. + liste des modifications apportées (format PDF)</p> <p>Passé ce délai, les exemplaires déposés avant soutenance sont considérés comme définitifs.</p> <p>Ce 2nd dépôt est facultatif, mais fortement conseillé.</p>

2/ RENSEIGNEMENTS SUR L'AUTEUR

NOM :

NOM marital :

Prénom :

Adresse électronique (merci d'indiquer votre adresse mail personnelle) :

Adresse postale :

3/RENSEIGNEMENTS SUR LA THÈSE

Titre de la thèse – français :

Titre de la thèse – anglais :

Date de soutenance JJ/MM/AAAA :

Cochez la case correspondant à votre choix.

S'agit-il d'une thèse sur travaux ? (la thèse sur travaux est une thèse rédigée dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience – VAE)

Oui

Non

Support de dépôt de la thèse :

Dépôt de (nombre) CD/DVD

Dépôt par clé USB

Dans le cas d'un dépôt par voie postale, précisez la date de l'envoi :

Dépôt par mail

Dans le cas d'un envoi par mail, rappelez la date de dépôt :

Rappel : pour l'envoi de fichiers lourds, utiliser Filex, l'outil de transfert de fichiers de l'ENT.

ENT > Mon bureau > Transférer des fichiers

The logo consists of a blue rectangular box with white text. The text is arranged in three lines: 'ENT' in a large, bold, sans-serif font, followed by 'Votre Espace' in a smaller, regular sans-serif font, and 'Numérique de Travail' in a smaller, regular sans-serif font on the bottom line.

4/ AUTORISATION DE DIFFUSION ACCORDÉES PAR L'AUTEUR À L'ÉTABLISSEMENT DE SOUTENANCE

Cochez la case correspondant à votre choix

Dans le respect de la charte de diffusion électronique des thèses, et sous réserve des décisions du jury, **l'auteur autorise la diffusion de sa thèse sur internet par l'université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis**, à titre gracieux et non exclusif :

OUI, immédiatement*. La thèse est consultable sur internet via le portail de la bibliothèque universitaire¹ et le portail national des thèses, sans authentification. La thèse peut également être diffusée sur les plateformes de diffusion choisies par l'université², dans le cadre de sa politique de valorisation scientifique. La thèse est aussi disponible en version imprimée au SCD de l'UVHC et peut être prêtée à d'autres établissements via le Prêt Entre Bibliothèques, à toute personne en faisant la demande.

OUI, au bout de mois* à compter de date de soutenance de thèse. Pendant ce délai, la thèse est consultable seulement via l'ENT³ (identifiants UVHC⁴) et en version imprimée, dans les locaux du SCD de l'UVHC. Pendant la période définie par l'auteur, la version imprimée de la thèse est destinée à être consultée exclusivement dans les locaux de la bibliothèque universitaire.

NON. La thèse est consultable seulement via l'ENT (identifiants UVHC) et en version imprimée, dans les locaux du SCD de l'UVHC. La version imprimée de la thèse est destinée à être consultée exclusivement dans les locaux de la bibliothèque universitaire. La thèse en version imprimée ne peut être prêtée via le Prêt Entre Bibliothèques. A tout moment, l'auteur est libre de changer d'avis et peut signifier⁵ au service des thèses du SCD qu'il souhaite voir sa thèse diffusée sur internet.

¹ <http://www.univ-valenciennes.fr/SCD/>

² L'UVHC a choisi :

- TEL (CCSD) : <http://tel.archives-ouvertes.fr/>

- Dart Europe (Liber) : <http://www.dart-europe.eu/>

L'auteur souhaitant ne souhaitant pas diffuser sa thèse sur l'ensemble de ces plateformes est prié de le signaler explicitement au service des thèses du SCD.

³ Dans ce cas, il s'agit d'une période d'embargo qui n'est pas synonyme de période de confidentialité. Seul le jury de soutenance peut décréter une thèse confidentielle. En revanche, l'auteur peut définir librement une période d'embargo pour la diffusion de sa thèse.

⁴ L'auteur de la thèse prend note du fait que la validité de son accès à l'ENT cesse à expiration de son inscription à l'UVHC.

⁵ Les modalités de communication entre l'auteur de la thèse et le service des thèses du SCD sont précisées dans la charte de diffusion.

[* POUR LES AUTEURS AUTORISANT LA DIFFUSION DE LEUR THÈSE SUR INTERNET IMMÉDIATEMENT OU NON. PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DE RESSOURCES TIERCES]

L'auteur s'engage à respecter le droit d'auteur, notamment lorsqu'il utilise des ressources tierces (ex. photographies, extraits de films, extraits musicaux, etc.). Dans le cas des oeuvres couvertes par le droit d'auteur et/ou droits voisins⁶, si l'auteur ne dispose pas de toutes les autorisations explicites des titulaires des droits pour le droit de reproduction et de représentation, l'auteur doit déposer une version incomplète de la thèse destinée à la diffusion.

Cochez la case correspondant à votre choix.

OUI, la version de la thèse déposée par l'auteur peut être diffusée sur internet dans son intégralité.

NON, la version de la thèse déposée par l'auteur ne peut être diffusée sur internet dans son intégralité. Doit être déposée au service des thèses du SCD, sous forme électronique, une version de diffusion⁷ dont ont été retirées les ressources tierces pour lesquelles l'auteur n'a pas d'autorisations de reproduction et de représentation numériques. L'auteur dépose aussi la liste des ressources tierces retirées de la thèse à des fins de diffusion sur internet.

L'auteur certifie la conformité de la version électronique de la thèse avec la version imprimée remise aux membres du jury. L'auteur reconnaît avoir pris connaissance de la charte de diffusion électronique des thèses de l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

2 exemplaires (1 SCD, 1 pour l'auteur de la thèse)

Fait le :

A :

Signature :

Cachet du service des thèses

⁶ L'auteur peut utiliser librement les oeuvres appartenant au domaine public, c'est-à-dire des oeuvres dont l'auteur (ou le dernier auteur décédé dans le cas des oeuvres collectives) est décédé depuis plus de 70 ans, sous réserve qu'il n'y ait pas de droits voisins pour ces oeuvres ou qu'ils aient expiré. + d'infos sur : <http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/oeuvres.htm>

Rappel : L'auteur d'une oeuvre ne peut interdire « [...] la représentation ou la reproduction d'extraits d'oeuvres, sous réserve des oeuvres conçues à des fins pédagogiques, des partitions de musique et des oeuvres réalisées pour une édition numérique de l'écrit, à des fins exclusives d'illustration **dans le cadre de l'enseignement et de la recherche**, à l'exclusion de toute activité ludique ou récréative, dès lors que le public auquel cette représentation ou cette reproduction est destinée est composé majoritairement d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, que l'utilisation de cette représentation ou cette reproduction ne donne lieu à aucune exploitation commerciale et qu'elle est compensée par une rémunération négociée sur une base forfaitaire sans préjudice de la cession du droit de reproduction par reprographie mentionnée à l'article L. 122-10 » (Art. L122-5, Code de la Propriété Intellectuelle, version en vigueur au 14 juin 2009)

⁷ Les modalités de dépôt pour la version de diffusion de la thèse sont les mêmes que pour la version complète de la thèse. L'auteur procède aux 2 dépôts en même temps.